



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Point 73 b) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives aux droits de l'homme :
questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens de mieux assurer
l'exercice effectif des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Centre sous-régional pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Dans sa résolution 59/183 du 20 décembre 2004, l'Assemblée générale s'est félicitée des activités du Centre sous-régional de Yaoundé pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale et a noté avec satisfaction le concours que le pays hôte a apporté à la mise en place du Centre. L'Assemblée a prié le Secrétaire général et le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de continuer à fournir au Centre toute leur assistance pour en assurer le bon fonctionnement. Le Secrétaire général était également prié de présenter un rapport à l'Assemblée à sa soixantième session.

Le présent rapport passe en revue les activités menées par le Centre afin de contribuer à l'action entreprise par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir les droits de l'homme et les principes et valeurs démocratiques dans la région de l'Afrique centrale. Sont également abordés les faits nouveaux les plus marquants survenus depuis septembre 2004, date du dernier rapport présenté à l'Assemblée générale (A/59/403). Au nombre des activités menées par le Centre entre octobre 2004 et septembre 2005, on compte la formation, la fourniture aux

* A/60/150.

** La soumission du présent document a été retardée dans le souci d'y faire figurer une information aussi actuelle que possible.



gouvernements de la sous-région d'une aide technique et de services consultatifs, l'appui aux organisations de la société civile, le soutien aux processus de paix, la diffusion de l'information et des textes ayant trait aux droits de l'homme et à la démocratie, ainsi que l'instauration de partenariats avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et des organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–5	3
II. Activités menées entre octobre 2004 et septembre 2005	6–35	4
A. Activités relatives aux droits de l'homme	6–25	4
B. Activités liées à la démocratie	26–31	7
C. Information et documentation	32–35	8
III. Création de partenariats	36–44	9
A. Collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)	36–38	9
B. Collaboration avec les organismes des Nations Unies	39–44	10
IV. Conclusion	45–46	11

I. Introduction

1. Le Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique centrale a été créé en 2001 en application de la résolution 54/55 A de l'Assemblée générale, en date du 1^{er} décembre 1999, à la demande des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). Le Centre exerce ses activités sous la houlette du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

2. Le Centre a pour mission de contribuer au renforcement des capacités pour la promotion et la protection des droits de l'homme, et d'appuyer la création d'institutions nationales et leur renforcement. Il œuvre également en faveur du développement d'une culture des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale afin de prévenir les conflits et de promouvoir une paix et un développement durables.

3. Le Centre est devenu pleinement opérationnel en mars 2001. En juin 2002 avait lieu son inauguration officielle par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Maintenant entré dans sa quatrième année d'existence, il est composé de trois administrateurs recrutés sur le plan international – soit le Directeur, un conseiller régional sur la démocratie et un spécialiste des droits de l'homme –, assistés d'un administrateur recruté sur le plan national. Un expert associé dont les services sont financés par les Pays-Bas vient d'être recruté et rejoindra l'équipe du Centre en septembre 2005.

4. Dans l'exercice de son mandat, le Centre offre des conseils et une assistance technique aux gouvernements et à la société civile, exécute des programmes et organise des ateliers sur des questions relevant de son mandat. Il apporte son concours à divers partenaires aux niveaux national et sous-régional pour le renforcement des capacités dans les domaines des droits de l'homme et de la démocratie. À cette fin, le Centre a mis en place un programme de stages destiné à des étudiants diplômés originaires de la sous-région d'Afrique centrale et à des organisations non gouvernementales (ONG) de la sous-région actives dans le domaine des droits de l'homme. Cette activité vient d'être renforcée : des stages sont désormais proposés à des étudiants provenant d'autres régions ou continents, ce qui devrait permettre d'intensifier le brassage des idées et des expériences.

5. Les activités du Centre sont financées sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, en 2004-2005, à l'occasion de l'appel de fonds annuel du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), la mobilisation de ressources extrabudgétaires pour renforcer ses projets et activités a permis au Centre de lancer, avec l'aide de la France, un projet de renforcement des capacités de la société civile, qui a été couronné de succès. Le HCDH prête tout son concours au bon fonctionnement du Centre et l'aide à s'acquitter pleinement de sa tâche.

II. Activités menées entre octobre 2004 et septembre 2005

A. Activités relatives aux droits de l'homme

Formation

6. Conformément à ce qui était annoncé dans le rapport précédent (A/59/403), le Centre a organisé les programmes de formation sous-régionaux suivants :

a) Du 27 au 29 juin 2005, en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et le Gouvernement de la République du Rwanda, le Centre a organisé un atelier de renforcement des capacités destiné aux représentants de la société civile de tous les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), sur le thème suivant : « Le rôle de la société civile dans la lutte contre la discrimination à l'égard des personnes vivant avec le VIH/sida et leur stigmatisation ». Une déclaration et un code de conduite ont été adoptés à l'issue du séminaire, et un réseau de personnes actives dans la sous-région dans le domaine du sida a été mis sur pied. Il convient de rappeler qu'avant cela, le Centre avait mené les activités de formation suivantes;

b) En collaboration avec le bureau sous-régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en Afrique centrale et avec l'aide d'autres partenaires tels que le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Cameroun et le Centre d'information des Nations Unies au Cameroun, le Centre a organisé un atelier d'une journée sur le thème « Médias, droits de l'homme, culture et éducation en Afrique centrale », qui s'est déroulé le 10 décembre 2004, à Yaoundé, dans le cadre de la semaine consacrée aux droits de l'homme. Il avait pour but de sensibiliser les personnalités marquantes des médias, les diplomates et les acteurs de premier plan des pouvoirs publics et de la société civile ainsi que du milieu universitaire afin qu'ils puissent agir en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans la sous-région.

Services consultatifs et coopération technique

7. Le Centre continue d'apporter une aide technique aux gouvernements et aux institutions nationales qui le demandent. Des institutions nationales des droits de l'homme déjà établies ont bénéficié de cette aide, notamment au Cameroun; celles qui sont en train d'être officiellement créées (en République du Congo et en Guinée équatoriale, par exemple) ont aussi demandé au Centre de les aider, ce que ce dernier a fait dans une modeste mesure.

8. Par ailleurs, une session de travail de deux jours s'est tenue en juin 2005, à Malabo, avec le Coordonnateur résident des Nations Unies en Guinée équatoriale, au sujet du suivi des projets de formation sur les droits de l'homme mis au point par le Centre. Cette formation, qui devrait être mise en place en 2005 et 2006, attend le déblocage par le Gouvernement de la Guinée équatoriale des fonds nécessaires. Dans ce contexte, le Centre a continué d'assurer le suivi de la mission d'évaluation commune qu'il avait menée conjointement avec la Commission européenne, en décembre 2004, en Guinée équatoriale, afin de contribuer sur les plans technique et méthodologique à l'évaluation de la situation des droits de l'homme dans le pays. Les responsables de la mission ont rencontré les autorités politiques, administratives et judiciaires du pays ainsi que des représentants de la société civile et des partis

politiques. Par la suite, en juin 2005, une mission a été menée conjointement par le Directeur du Centre et l'Ambassade des États-Unis d'Amérique au Cameroun, également accréditée en Guinée équatoriale, afin de sensibiliser davantage aux droits de l'homme et à la démocratie. Cette dernière mission a été couronnée par le lancement par le Président de la Guinée équatoriale d'un fonds de développement social destiné à faire bénéficier les populations des profits tirés des revenus du pétrole.

9. De nouvelles organisations de la société civile présentes dans la sous-région ont forgé des partenariats avec le Centre, pour mettre à profit le savoir-faire acquis en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.

10. L'esprit de coopération avec les organisations de la société civile s'est manifesté, cette année, par le lancement, le 27 janvier 2005, de la campagne de l'ONU en faveur de la diffusion du texte de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants auprès des postes de police du Cameroun. L'organisation non gouvernementale Nouveaux droits de l'homme Cameroun et la délégation gouvernementale à la sécurité nationale ont joué un rôle de premier plan dans cette initiative.

11. Le 3 février 2005, le Centre de Yaoundé a pris l'initiative pour aider le Mbororo Social and Cultural Development Association à organiser à Yaoundé un séminaire sous-régional sur les droits de l'homme et les femmes autochtones en Afrique centrale, et contribuer à son bon déroulement. Les participants, venus du Niger, du Nigéria, du Tchad, du Kenya et du Cameroun, ont été tenus parfaitement informés des mécanismes de l'ONU relatifs aux droits des associations de femmes autochtones.

12. Le Centre soutient aussi le réseau de femmes journalistes qui défendent les droits de l'homme en Afrique centrale, qui a été créé par les participants du séminaire tenu à Brazzaville en mars 2004 sur la question des femmes journalistes engagées dans la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit dans la sous-région.

13. Le 22 avril 2005, Nouveaux droits de l'homme Cameroun a lancé le prix Vieira De Mello en faveur des droits de l'homme en Afrique centrale, avec le soutien et la contribution du Centre. Cette récompense a été décernée à des chercheurs d'institutions des droits de l'homme, à des militants de premier ordre et à des coordonnateurs de l'action en faveur de la jeunesse. Le Grand Prix pour l'année 2005 a été décerné, sous la présidence du Centre, au Président Thabo Mbeki pour sa contribution exceptionnelle aux processus de paix au Burundi et en République démocratique du Congo.

14. Pour faire suite au séminaire tenu à Yaoundé et Sangmelima Mekas, au Cameroun, en novembre 2002, à l'intention des communautés de Pygmées, sur le thème « Les minorités et les droits des populations autochtones », le Centre a organisé, avec le Groupe antidiscrimination du HCDH à Genève, un séminaire consacré au rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, qui s'est déroulé du 12 au 14 juillet 2004 à Yaoundé, et en juillet 2005 à Libreville.

15. Dans le cadre du projet commun HCDH-PNUD « Aider les communautés ensemble » (projet Droits de l'homme ACT), le Centre a attribué des bourses de 5 000 dollars chacune à trois organisations non gouvernementales camerounaises

œuvrant pour les droits de l'homme et la mobilisation en faveur de la paix. La sélection des bénéficiaires de ces bourses pour l'année 2005 est en cours actuellement.

16. À la demande du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, le Centre a mis sur pied une mission au Sénégal, du 7 au 9 septembre 2005, visant à évaluer le projet « Vivre au Sénégal », évaluation qui se déroule en coopération avec les responsables et les bénéficiaires du projet.

17. Une mission est prévue en septembre 2005, au Togo, pour évaluer un projet analogue du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture mené actuellement par l'organisation non gouvernementale Ligue togolaise des droits de l'homme. Cette initiative s'inscrit dans le suivi des services d'évaluation fournis depuis 2004 au Cameroun par le Centre, pour les projets mis en œuvre par le Centre de prise en charge après traumatisme et la Fondation Idolé.

Programme de stages

18. Depuis 2001, le Centre offre régulièrement un programme de stage de trois mois, à l'intention des étudiants poursuivant des études du troisième cycle, des activistes des droits de l'homme et des représentants de gouvernements, d'institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'organisations de la société civile qui s'occupent de promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit dans la sous-région.

19. En juillet 2005, le Centre a dispensé une formation à son quatorzième groupe de stagiaires, composé d'éminents juristes et militants des droits de l'homme venus du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Kenya, du Congo, de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique.

20. Le Centre reçoit régulièrement de l'étranger, notamment du Canada, de la France et des États-Unis, des demandes d'information et des dossiers de candidature pour ses stages. Bien que son programme s'adresse essentiellement aux ressortissants des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), il accepte les candidatures provenant d'autres pays, afin d'établir des partenariats et de favoriser un échange d'idées fécond avec des centres d'excellence situés en dehors de la sous-région. À ce jour, 42 personnes ont suivi son programme de formation.

Éducation dans le domaine des droits de l'homme

21. Le projet de sensibilisation intitulé « Progrès et défis à relever dans le domaine des droits de l'homme », entrepris dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'homme (1995-2004), dont faisait mention le précédent rapport, est aujourd'hui pleinement mis en œuvre. Le programme a ciblé plusieurs groupes : des étudiants de l'Université de Yaoundé 1 et de l'Université catholique d'Afrique centrale, des chercheurs, des militaires, des parlementaires, des dirigeants d'organisations de la société civile et des juristes. Comme par le passé, on a continué, cette année, à mettre l'accent sur les thèmes suivants :

- Droits de l'homme : progrès et défis à relever;
- Droits des minorités et des peuples autochtones;
- Démocratie en Afrique centrale.

22. Le projet pilote lancé en 2003 pour aider à créer des clubs des droits de l'homme dans les établissements d'enseignement secondaire a été maintenu en 2004/05; l'expérience devrait être reproduite dans certaines écoles de la sous-région afin de développer une culture des droits de l'homme et de la démocratie en milieu scolaire.

Appui au processus de paix

La Commission mixte Cameroun-Nigéria

23. Le Centre a été invité à représenter le Haut Commissariat dans plusieurs grandes réunions. Depuis avril 2003, il prête son concours, par l'intermédiaire du bureau du coordonnateur résident, à la Commission mixte Cameroun-Nigéria mise en place pour rechercher des moyens pacifiques d'appliquer l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice dans le différend qui oppose les deux pays au sujet de leurs frontières terrestres et maritimes, au cours des sessions qui se tiennent à Yaoundé.

Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs

24. À la suite de visites effectuées au Centre en 2003 par l'équipe commune Nations Unies-Union africaine, dirigée par M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, et suite également à l'atelier sur l'intégration des droits de l'homme dans le processus de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, tenue à Yaoundé du 17 au 19 mai 2004, la collaboration s'est intensifiée en 2004 et en 2005, dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le Centre a participé activement jusqu'en septembre 2005 à toutes les autres rencontres intergouvernementales et réunions techniques qui ont suivi.

25. Au titre des initiatives de suivi de cette conférence, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a nommé à Yaoundé, en juillet 2005, un conseiller chargé de favoriser l'intégration de la composante droits de l'homme dans le processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

B. Activités liées à la démocratie

Généralités

26. Le programme du Centre pour la démocratie, devenu opérationnel avec l'arrivée, en novembre 2002, du Conseiller régional pour la démocratie, a pâti du récent départ de ce dernier, détaché auprès du Département des affaires politiques, et toujours sans successeur. Ce programme visait essentiellement à promouvoir et à consolider la démocratie et l'état de droit comme moyen de prévenir les conflits en Afrique centrale. Il conviendra de lui accorder une attention prioritaire l'an prochain.

27. Le Centre continue d'établir des partenariats avec des universités, des instituts de recherche, des organisations de la société civile en Afrique centrale, le secrétariat de la CEEAC ainsi qu'avec des organismes des Nations Unies dans la sous-région. Les étroites relations de travail établies avec l'Institut néerlandais « Clingendael » pour les relations internationales en 2005 sont prometteuses.

Prévention des conflits

28. Le Centre continue à aider la CEEAC à élaborer des documents techniques concernant le mécanisme d'alerte rapide et de prévention des conflits de la Communauté ainsi que l'intégration politique régionale. Il s'emploie actuellement à donner suite aux débats du séminaire sur la paix, la sécurité et la gouvernance dans la région des Grands Lacs, organisé conjointement par l'Académie mondiale pour la paix et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, en partenariat avec l'African Dialogue Centre for Conflict Management and Development Issues (République-Unie de Tanzanie) (Centre africain pour le dialogue en vue de la gestion des conflits et des questions de développement), la Fondation Mwalimu Nyerere, le Centre de Yaoundé et le Centre for Conflict Resolution (Afrique du Sud) (Centre pour le règlement des conflits).

29. Le Centre continue de considérer comme une priorité la nécessité de veiller à ce que la prochaine Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'attaque vraiment aux causes profondes du conflit dans la région, du point de vue régional aussi bien que national, et à ce que la société civile et les associations féminines participent aux processus de consolidation de la paix.

Processus électoraux

30. Le Centre a apporté son concours au Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA) lors de son dialogue national dans le pays. À cet égard, les consultations organisées, à Bangui en janvier 2003, entre le Centre et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, se sont poursuivies jusqu'à la fin du processus électoral en mai 2005.

31. En collaboration avec le PNUD et le Secrétariat du Commonwealth, le Centre a multiplié les consultations au cours de la période considérée et renforcé l'aide qu'il apporte aux pays en matière d'évaluation des besoins nationaux; il a aussi contribué à la consolidation du processus démocratique au Cameroun, notamment grâce à des programmes d'instruction civique des électeurs et à la mise en place de mécanismes d'inscription sur les listes électorales.

C. Information et documentation

32. Le Service de la documentation, créé en novembre 2001, publie et distribue le bulletin d'information trimestriel du Centre, intitulé « Bulletin des droits de l'homme et de la démocratie », dont il est paru 14 éditions jusqu'ici. Il a également continué de publier plusieurs autres documents, notamment des rapports périodiques, des lettres trimestrielles et des documents de formation.

33. Au cours du dernier trimestre de 2004 et tout au long de 2005, le nombre des visiteurs reçus par le Service de la documentation a considérablement augmenté et celui-ci a fourni des services à plus de 1 500 personnes pendant l'année en cours.

Les principaux usagers sont les médias, des étudiants et des chercheurs, ainsi que la population de la sous-région et au-delà. Le Service de la documentation a renforcé la diffusion et la distribution dans la région de certains documents relatifs aux droits de l'homme élaborés par le Haut Commissariat aux droits de l'homme et par d'autres sources fiables; 300 organisations non gouvernementales en ont bénéficié. Pour répondre à l'intérêt de plus en plus vif du public pour la documentation, le Centre a entrepris de mettre en place une base de données sur les droits de l'homme et a commencé à élaborer des profils de pays sur le thème des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale. Le Service de la documentation a continué de fournir ses services à des organismes apparentés, à des institutions prestigieuses et à d'autres organisations internationales.

34. Le site Web du Centre, qui a été lancé en juin 2002 (<www.un.cm/rights>), continue d'être consulté par des milliers d'usagers. Il est en cours de mise à jour.

35. Le Service de la documentation a renforcé ses partenariats avec différentes institutions internationales sous-régionales, telles que le Système international de documentation et d'information sur les droits de l'homme (HURIDOCs), l'Institut Clingendael, le Centre danois des droits de l'homme et l'Institut international des droits de l'homme de Strasbourg (France) afin de faciliter les échanges d'informations et le renforcement des capacités. Le Service de la documentation a également tiré parti de la documentation offerte par le Centre international de recherche et de réadaptation pour les victimes de la torture.

III. Création de partenariats

A. Collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)

36. Conformément au mémorandum d'accord signé en juillet 2002 par le Haut Commissaire aux droits de l'homme et le Secrétaire général de la CEEAC, le Centre a continué, pendant l'année considérée, de fournir des conseils et une assistance technique au secrétariat de la CEEAC. Il a également continué de l'aider à élaborer un cadre juridique pour gérer l'information sur la liberté de circulation des bénéficiaires de la sous-région. Ces travaux ont porté principalement sur la confidentialité de l'information et la protection des données dans les documents de voyage qui seront émis à l'avenir.

37. Suivant une tradition maintenant bien ancrée, le Centre a représenté le Haut Commissariat aux droits de l'homme au onzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC, qui s'est tenu les 26 et 27 janvier 2004 à Brazzaville, et aux réunions de suivi qui ont été organisées par la suite dans la sous-région. Il a également continué de faire participer le secrétariat de la CEEAC à toutes les activités qu'il a menées à l'échelon sous-régional pendant la période à l'examen. Par le biais de son projet de renforcement des capacités de la société civile, le Centre a facilité l'instauration du nouveau partenariat entre la CEEAC et les organisations de la société civile de la sous-région.

38. Pour répondre à l'appel en faveur d'un renforcement de la présence de l'ONU dans la sous-région, lancé lors du onzième Sommet, le Centre a participé activement au dialogue mené lors des séances du Comité consultatif permanent des Nations

Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Ces réunions, qui sont organisées par le Département des affaires de désarmement de l'ONU, demeurent un outil très utile pour tenir des consultations sur les questions liées à la protection et à la promotion des droits de l'homme, ainsi qu'à la protection de la paix et de la sécurité dans la sous-région.

B. Collaboration avec les organismes des Nations Unies

39. Les solides partenariats établis entre les organismes des Nations Unies présents au Cameroun et dans la sous-région, tels que le Bureau pour l'Afrique centrale de la Commission économique pour l'Afrique, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'UNESCO et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, ont grandement contribué à faire aboutir les efforts de promotion et de protection des droits de l'homme dans la sous-région de l'Afrique centrale.

40. La visite effectuée, le 10 février 2005, par le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a relancé les travaux de suivi de la table ronde sur le VIH/sida qui avait eu lieu à Yaoundé à la fin de l'année dernière. Dans une région qui est l'une des plus gravement touchées par la pandémie du VIH/sida, on ne saurait sous-estimer l'action que mène le Centre en matière de sensibilisation.

41. Les 6 et 7 décembre 2004 et en mai 2005, le Centre a participé activement aux délibérations des équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Gabon, qui étaient axées sur l'examen à mi-parcours de l'application du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en tant qu'initiative commune des équipes de pays. Ces échanges ont facilité l'élaboration d'un programme commun sur la prééminence du droit.

42. Le Centre participe activement aux travaux que mènent les équipes de pays en Guinée équatoriale et, surtout, au Cameroun, en assurant la présidence tournante des séances ordinaires, qui offrent un excellent moyen de sensibiliser la population et de coordonner les questions qui touchent à tous les aspects des droits de l'homme et de la démocratie. Il a utilisé cette possibilité pour mettre l'accent sur les problèmes liés à la prise en compte systématique des droits de l'homme, en particulier sur l'initiative « Action 2 ». La collaboration fructueuse avec les organismes des Nations Unies représentés au Cameroun, en Guinée équatoriale et au Gabon a conduit à nommer dans les bureaux de pays de ces organismes des responsables des droits de l'homme qui échangent désormais des données d'expérience de façon permanente.

43. Après avoir organisé, avec la collaboration de l'équipe de pays des Nations Unies, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général au Burundi et du Haut Commissariat aux droits de l'homme, un séminaire sous-régional sur la coopération entre civils et militaires dans les processus de transition démocratique, qui s'est tenu à Bujumbura en septembre 2004, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine a organisé, en décembre 2004, un autre séminaire de deux jours visant à sensibiliser les principaux dirigeants du pays avant la tenue des élections générales, en mai 2005.

44. La participation active aux programmes du Centre, en tant que conseillers techniques, du Secrétaire général de la CEEAC, du Représentant spécial du Secrétaire général en République centrafricaine, du Directeur du bureau du Haut Commissariat aux droits de l'homme à New York et d'autres éminents défenseurs des droits de l'homme, reflète tout autant une prise de conscience de l'importance de l'action menée par le Centre de Yaoundé dans le processus de rétablissement de la paix dans la sous-région.

IV. Conclusion

45. Par l'intermédiaire du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale des Nations Unies, le Haut Commissariat aux droits de l'homme a effectivement contribué à mieux faire comprendre la nécessité pour les différentes parties prenantes de la sous-région de défendre et de promouvoir les principes liés à la démocratie et aux droits de l'homme. Les réseaux des organisations de la société civile et des professionnels des médias sont plus nombreux, ce qui accroît l'efficacité des efforts de promotion des droits de l'homme et des principes du droit.

46. Les demandes d'assistance technique adressées au Centre ne diminuent ni en nombre ni en fréquence, mais les restrictions budgétaires compromettent ses activités à venir. Des fonds supplémentaires seraient donc à envisager pour permettre au Centre sous-régional de répondre de manière constructive et efficace aux besoins croissants en matière de promotion et de protection des droits de l'homme et d'instaurer une culture de la démocratie dans la sous-région de l'Afrique centrale.